



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 19^e jour de février 2024

- Sont présent(es) :** M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;
- Sont absent(es) :** Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
- Sont aussi présents :** M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2024
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1.** Rapport des interventions du mois de janvier 2024
 - 5.2.** Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie – Entente de service 2024
 - 5.3.** Disposition d'un bien - Tenue d'un appel à soumission pour la disposition d'un véhicule incendie
 - 5.4.** Disposition d'un bien - Tenue d'une vente sans réserve pour la disposition d'équipement incendie
 - 5.5.** Demande d'aide financière au Ministère de la Santé et des Services sociaux - mise en place d'un service Premiers répondants
- 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1.** Adoption de la liste des comptes en date du 19 février 2024
 - 6.2.** Inscription au congrès annuel de la FQM – 26 septembre au 28 septembre 2024
 - 6.3.** Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)
 - 6.4.** Liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2023
- 7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**
 - 7.1.** Adoption du Règlement 290-3 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1.** Rapport des permis du mois de janvier 2024
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1.** Rapport des principaux travaux du mois de janvier 2024
 - 9.2.** Contrat de service pour aménagement paysager - M. Gilles Goyette
 - 9.3.** Contrat de gré à gré pour le lignage de rue - Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. - AJOUT
- 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**
 - 10.1.** École Louis-Cyr – Demande de dons pour la cérémonie des finissants 2024
- 11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 14.1.** Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-02-021 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Mélodie Boissy **ET SECONDÉ PAR** Réjean Cousineau que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 19 février 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2024-02-022 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé, incluant la modification suivante :

- 9.3. Contrat de gré à gré pour le lignage de rue - Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. *Ajout*

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2024-02-023 3.1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2024**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 16 février 2024** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de janvier 2024

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de janvier 2024 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	12
Garde interne	31
Garde externe	31
Autre et bénévolat	5
Intervention	6
Entraide	4

Rés. : 2024-02-024 5.2. **Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie – Entente de service 2024**

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente de service avec L'Unité Communautaire de mesures d'Urgence Montérégie inc. ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De conclure une nouvelle entente entre la municipalité et l'UCMCM pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour une cotisation annuelle d'un montant de 30 \$ par pompier jusqu'à concurrence de 480 \$ maximum.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
----------------------------	---	---------------------------	---	----------------------	---

N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-02-025 5.3. Disposition d'un bien - Tenue d'un appel à soumission pour la disposition d'un véhicule incendie

CONSIDÉRANT l'entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants entre les municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT le partage des actifs et donc les véhicules en surnombre ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire vendre un véhicule incendie qui ne lui est plus utile pour ses opérations journalières ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser le Service de sécurité incendie à tenir une vente le 28 février 2024 13 h pour la disposition du véhicule incendie 732, et ce, avec une mise minimale de départ de 32 500 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-02-026 5.4. Disposition d'un bien - Tenue d'une vente sans réserve pour la disposition d'équipement incendie

CONSIDÉRANT l'entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants entre les municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT le partage des actifs et donc l'équipement en surnombre ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire vendre de l'équipement incendie qui ne lui est plus utile pour ses opérations journalières ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser le Service de sécurité incendie à tenir une vente sans réserve dont la date est à déterminer pour la disposition du d'équipement incendie.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-02-027 5.5. Demande d'aide financière au Ministère de la Santé et des Services sociaux - mise en place d'un service Premiers répondants

ATTENDU que le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre un financement pour la mise en place d'un service de premiers répondants en matière de sécurité publique ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dispose d'un service de premiers répondants depuis près de trente ans et que depuis le 18 décembre 2023 elle dispose d'une entente de fourniture de service en matière de sécurité incendie et d'implantation des premiers répondants avec la municipalité de Saint-Édouard ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington n'a jamais eu l'opportunité de bénéficier d'une aide financière de cette nature et que l'implantation du nouveau service de service de premier répondant présente un surcoût dépassant les 100 000 \$ pour le fonctionnement de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise et mandate M. Jean-Luc Beaudin, chef aux opérations à réaliser toutes les démarches auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir une aide financière concernant l'implantation du service des premiers répondants.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2024-02-028 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 19 février 2024

M.Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 19 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés, à payer et payés en cours de mois pour le mois de janvier soient acceptés au montant de **324 770,05 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-02-029 6.2. Inscription au congrès annuel de la FQM – 26 septembre au 28 septembre 2024

CONSIDÉRANT l'intérêt à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités à Québec entre le 26 au 28 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que cette activité est le plus grand rassemblement des dirigeants et élus municipaux et qu'il permet à ces derniers d'échanger, de débattre et d'apprendre sur les bonnes pratiques de gestion dans le secteur municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'inscrire M. Yves Boyer, Maire, les conseillers le souhaitant ainsi que M. Clément Costanza, directeur général, à cette activité organisée par la FQM et d'en défrayer les coûts associés.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2024-02-030 6.3. Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)

ATTENDU QUE dans le cadre du processus prévu à la Loi sur l'instruction publique (art. 272.2 à 272,22), le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) doit transmettre annuellement aux municipalités locales et régionales de son territoire un projet de planification des besoins d'espace ;

CONSIDÉRANT la prévision des besoins d'espace transmise à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en janvier 2024 et les informations transmises au Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et celles du territoire d'analyse,

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries a transmis son projet de Planification des besoins d'espace 2025-2035 à chaque municipalité locale dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Planification est également transmis à toute municipalité locale dont une partie du territoire est susceptible d'être desservie par l'école ou le centre qui y est projeté ainsi qu'à chaque municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est située une municipalité locale, conformément à la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de Planification des besoins d'espace, transmettre au Centre de services scolaire un avis sur celui-ci ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'approbation par le conseil municipal du document de planification des besoins d'espace 2025-2035 qui a été finalisé à la suite de la consultation menée auprès des municipalités et d'ainsi transmettre la présente résolution au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6.4. Liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QU'une municipalité est tenue de diffuser la liste de tous les contrats comportant une dépense de 25 000 \$ passés avec un même contractant et pour lesquels le montant total dépasse la somme de 25 000 \$ (art.961.4 C.M) ;

CONSIDÉRANT le tableau ci-dessous présenté devant le Conseil municipal lors de la séance du 19 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De déposer la liste desdits contrats du tableau tel que présenté ci-dessous :

FOURNISSEURS	TYPE DE DÉPENSES	TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023
Les Pavages M.C.M. inc.	Pavage, réparation, lignage	84 851,56 \$
Ministre des Finances	Services de la sureté du Québec	352 051,00 \$
Excavation St-Patrice ltée	Déneigement, épandage de sel et sable, excavation	186 169,48 \$
MRC Jardins-de-Napierville	Quote-part 2023, cours d'eau, SI	502 825,00 \$
Ministère du Revenu	DAS 2023	331 232,05 \$
FQM Assurances inc.	Assurance 2022	71 930,19 \$
Construction E. Tremblay inc.	Agrandissement garage municipal	96 587,95 \$
Atmosphère inc.	Modulaire parc des loisirs	81 917,48 \$
Clôtures Ko-Pin	Passerelle	31 625,03 \$
Beaulieu et Associés CPA inc.	Vérification 2022	29 146,16 \$
Excavation Infraplus inc.	Ponceau, prolongement piste cyclable	124 173,00 \$
Équipe Marcil inc.	Pavage rang Saint-Pierre, réparation asphalte	51 738,75 \$
Groupe Maska inc.	Génératrice centre communautaire	54 442,96 \$
Glissières de sécurité J.T.D. inc.	Mise aux normes glissières de sécurité	85 475,21 \$
TOTAL		2 422 870,31 \$

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés.: 2024-02-031 7.1. Adoption du Règlement 290-3 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington

ATTENDU QUE l'article 491 (2) du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), ci-après nommé le « Code », prévoit que toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou de ses comités ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 150 du Code, le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de la période au cours de laquelle les personnes présentes lors des séances municipales peuvent poser des questions orales aux membres du conseil, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question ;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun de se munir d'un règlement de régie interne afin d'établir les règles de conduite qui s'imposent dans l'exécution de leurs fonctions d'élus municipaux permettant le maintien du décorum et la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QUE le présent règlement remplace toute disposition antérieure ayant le même objet et édictée par un règlement ou une résolution de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 janvier 2024 par Réjean Cousineau, conseiller ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT Que le *Règlement 290-3 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondaire (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de janvier 2024

Durant le mois de janvier 2024, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Enseigne	1
Rénovation/Modification bâtiment principal	1

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de janvier 2024

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse) ;
- Entretien des surpresseurs à l'usine d'épuration ;
- Déneigement ;
- Entretiens des véhicules ;
- Montage de la patinoire extérieur ;
- Rechargement de l'abrasif et du sel dans l'abri à sel ;
- Enlèvement des lumières et couronnes de Noël ;
- Réparation des buts de hockey au CMR ;
- Changement du couteau de la zamboni ;
- Réparation du chauffage tracteur.

Rés.: 2024-02-032 9.2. Contrat de service pour aménagement paysager - M. Gilles Goyette

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité souhaite recourir à des services d'aménagement paysager pour ses parcs ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter l'offre de service de M. Gilles Goyette pour l'entretien et l'aménagement pour la saison 2024, soit du 7 avril au 2 novembre, pour un montant de 1 400 \$ pour le centre communautaire, la bibliothèque, l'hôtel de ville ainsi que 3 plates-bandes situées au parc plus les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-02-033 9.3. Contrat de gré à gré pour le lignage de rue - Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. - AJOUT

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de lignage pour un total de cinquante-huit (58) kilomètres sur la voirie locale ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et l'analyse faite ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter l'offre de service de *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.* pour un coût de 325 \$ le kilomètre pour un total de 18 850 \$ plus les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2024-02-034 10.1. École Louis-Cyr – Demande de dons pour la cérémonie des finissants 2024

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'offrir une commandite de **360 \$** (correspondant à 1 page) au Comité de l'album de l'École Louis-Cyr pour la confection de leur album de finissants 2023-2024 ;
- D'offrir une commandite de **200 \$** au Comité de la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr pour la remise de médailles et de bourses lors de la cérémonie des finissants qui se tiendra au mois de juin 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

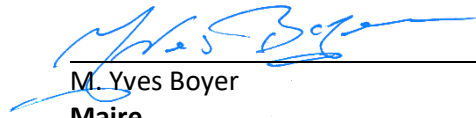
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-02-035 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 19 février 2024 à 19 h 12.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 février 2024.